

Comment les travailleurs autonomes canadiens s'en sortent-ils sur le plan économique pendant la pandémie?

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le vendredi 18 septembre 2020

Une nouvelle étude porte sur le degré de dépendance à l'égard du revenu provenant d'un travail autonome chez les travailleurs autonomes avec et sans revenus T4 additionnels (salaires et traitements pour lesquels une personne reçoit un feuillet T4). Elle traite également des répercussions que ce degré de dépendance peut avoir sur leur capacité de composer avec les difficultés financières après la COVID-19.

La présence de revenus T4 dans le revenu total des travailleurs autonomes est importante pour deux raisons. Premièrement, de tels revenus peuvent fournir un coussin financier pour les travailleurs autonomes qui ne peuvent poursuivre leurs activités de travail autonome. Deuxièmement, les travailleurs autonomes qui ont aussi des revenus T4 pourraient être admissibles aux prestations d'assurance-emploi (AE) s'ils perdent leur emploi salarié.

Le degré de dépendance à l'égard du revenu provenant d'un travail autonome est mesuré en tant que part individuelle médiane du revenu provenant d'un travail autonome dans le revenu annuel total. Les parts médianes sont calculées pour chaque décile de la répartition du revenu total parmi les Canadiens de 15 ans et plus.

L'étude fait état d'un niveau élevé de dépendance financière à l'égard du revenu provenant d'un travail autonome chez les travailleurs autonomes sans revenus T4. La part médiane du revenu provenant d'un travail autonome dans cette catégorie est supérieure à 75 % chez les hommes et les femmes de tous les déciles de revenu. En revanche, la part médiane du revenu provenant d'un travail autonome chez les travailleurs autonomes ayant des revenus T4 est inférieure à 25 % chez les hommes et les femmes de tous les déciles de revenu, à l'exception des hommes se situant dans le deuxième décile inférieur (32 %). Il convient également de souligner que les revenus totaux moyens des travailleurs autonomes hommes et femmes ayant des revenus T4 sont considérablement plus élevés que les revenus totaux moyens des travailleurs autonomes sans revenus T4.

L'étude révèle que l'aide financière sous la forme de la Prestation canadienne d'urgence et de la Prestation canadienne de la relance économique amoindrira temporairement les difficultés financières causées par la COVID-19 que vivent les personnes qui dépendaient entièrement (ou presque entièrement) d'un revenu provenant d'un travail autonome avant la pandémie. Cependant, leur capacité de poursuivre leurs activités commerciales au terme de ces programmes dépendra en grande partie de la mesure dans laquelle l'évolution des attitudes sociales à l'égard de la distanciation physique aura des répercussions sur leurs relations avec leurs clients. Les travailleurs autonomes qui avaient aussi des revenus T4 avant la pandémie sont en meilleure position pour être admissibles aux prestations régulières de l'AE et pourraient également profiter de la Subvention salariale d'urgence du Canada. Leur capacité à long terme de faire face aux conséquences financières de la COVID-19 dépendra principalement de leur capacité de demeurer en emploi ou d'être réembauchés dans le cadre d'un emploi stable.

L'étude intitulée « [Travailleurs autonomes, revenu provenant d'un travail autonome et difficultés financières après la COVID-19](#) » est maintenant accessible dans le cadre de la série *StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur* (45280001).

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca).

Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec René Morissette (rene.morissette@canada.ca), Division de l'analyse et de la modélisation.

